



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »



NUMÉRO E-E87537

VALABLE JUSQU'AU 28/10/2024

ÉDITÉ LE 22/12/2023

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 15/11/2006

Forme juridique : SARL

Capital : 7 500

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC LAVAL 492 786 462

Siret : 492 786 462 00035

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 5041389

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 153 042 684 A 002

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 153 042 684 A 002

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2023

Raison sociale : FLORE CONSTRUCTION SARL

13 Z.A DES DAHINIÈRES
53810 CHANGE

Téléphone : 02 43 56 89 16

Portable : 06 84 84 72 47

Site Internet : www.floreconstruction.fr

E-mail : accueil.floreconstruction@gmail.com

Responsabilité légale :

FLORE CÉDRIC GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E) / FLORE GAETAN GÉRANT ASSOCIÉ

Effectif moyen : 21

Tranche de classification : EFF3

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7131	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	12/10/2022
8611	Efficacité énergétique - "ECO Artisan®" (Charpentier, Peintre, Plâtrier / Plaquiste)	29/10/2020

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des murs par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des toitures terrasses ou des toitures par l'extérieur	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des combles perdus	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Isolation des planchers bas	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE D'ANGERS
81, RUE DES PONTS DE CE
49000 ANGERS

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.